


TABLEAU SYNTHÉTIQUE : LES PLAINTES AUPRÈS DE BRUGEL

Quel est l'objet de la plainte ?	Démarche préalable obligatoire	BRUGEL
La facturation et les contrats		
Conflit avec le fournisseur (facturation, contrat, consommation, fourniture, etc.)	Fournisseur	✓
L'installation et la technique		
Problème de comptage ou de calcul de votre consommation	SIBELGA	✓
Problème technique dans l'exploitation du réseau de distribution	SIBELGA	✓
Coupure d'énergie	SIBELGA	✓
Placement ou enlèvement d'un limiteur de puissance	SIBELGA	✓
Le cadre législatif régional bruxellois		
Protection sociale (statut de client protégé, etc.)	-	✓
Violation de la réglementation régionale	-	✓